

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 2 mars 2015

Président: M. Yves Jego

Présents : MMES : Berrier, Timon, Michot, Juget, Lessinger, Tassel, Jacquier, Castellain, Leroy-Balta, Bigault, Chazouilleres, Dreze, De Saint Loup, Quimbres, Gauthier et MM : Villette, Gérin, Miguet, Lopez, Corbin, Bernard, Blanchot, Senoble, Demelun, Aguilar, Legros, Lechner, Chereau, Jego, Albouy, Brun, Chéron, Afonso, Brun, Chkif, Gaultier, Tychensky, Benard, Gosserez,

Pouvoirs : M. Vary a donné pouvoir à M. Jégo, Mme Zaidi a donné pouvoir à M. Chéron, M. Vallée a donné pouvoir à Mme Castellain, Mme Etienne a donné pouvoir à Mme Bigault,

Absents excusés : Mme Da Fonseca et MM. Lioret, Reguig, Martinez, Ruiz,

Mme Quimbres a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 77 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014

Elit à l'unanimité :

♦ M. James CHERON, 14ème Vice Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Approuve à l'unanimité :

♦ la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015

Décide à l'unanimité des votants :

♦ d'approuver la participation au financement d'équipements publics pour la ZAC des Bords d'Eau

Décide à l'unanimité :

- ◆ de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015

Approuve à l'unanimité :

- ◆ l'adhésion à Etd

Adopte à l'unanimité :

- ◆ la charte de "Bonne conduite" avec Ensemble 77

Définit à l'unanimité :

- ◆ la politique de rémunération des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Décide à la majorité absolue :

- ◆ d'approuver le dossier règlementaire préalable à l'aménagement de Véloroutes et de solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Décide à la majorité absolue :

- ◆ d'approuver la demande de subvention relative à l'aménagement de Véloroutes auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Autorise à l'unanimité :

- ◆ la signature de la convention de cession de l'armoire du Noeud de Raccordement des Abonnés, située en zone d'ombre, et des infrastructures de collecte optique situées sur la commune d'Esmans

Décide à l'unanimité :

- ◆ de prendre acte du rapport annuel sur la gestion du service public de l'eau potable - Exercice 2013
- ◆ de prendre acte du rapport annuel sur la gestion du service public de l'assainissement non collectif - Exercice 2013
- ◆ de prendre acte du rapport annuel sur la gestion du service public de l'assainissement collectif - Exercice 2013



**Le Vice-Président Délégué,**

**Alain DEMELUN**